

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2021 QCCTQ 0436
DATE DE LA DÉCISION : 20210226
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 770371
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner des véhicules lourds
MEMBRE DE LA COMMISSION : Linda Giroux

6055621 Canada inc.
(NIR : R-109550-5)

Cédante

Garage Bélisle inc.
(NIR : R-523839-0)

Cessionnaire

DÉCISION

APERCU

[1] 6055621 Canada inc. (la Cédante) demande à la Commission des transports du Québec (la Commission) l'autorisation de céder ou d'aliéner un véhicule lourd à Garage Bélisle inc. (la Cessionnaire).

[2] Le véhicule lourd visés par la demande (le Véhicule visé) est le suivant :

<u>Marque et modèle</u>	<u>Numéro d'identification du véhicule</u>
ISUZU-NPR	54DC4W1C7GS802360

[3] La demande à l'étude a-t-elle pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (la *LPECVL*)¹?

[4] Pour les motifs exposés ci-après, la Commission estime que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *LPECVL*. Elle accueille donc la demande.

¹ RLRQ, c. P-30.3.

ANALYSE

[5] En vertu de la *LPECVL*², la demande d'autorisation de céder ou d'aliéner le Véhicule visé doit être introduite puisque la Cédante s'est vue attribuer une cote de sécurité « **conditionnel** »³. La Commission doit refuser cette demande si elle estime que, par la cession ou l'aliénation, la Cédante cherche à contrer l'application de la mesure administrative imposée.

[6] Selon la preuve déposée, la demande d'autorisation de céder ou d'aliéner le Véhicule visé résulte de la non-nécessité de ce véhicule lourd aux fins des activités de la Cédante.

[7] La Commission estime donc que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *LPECVL*.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE 6055621 Canada inc. à céder ou à aliéner à Garage Bélisle inc. le véhicule lourd suivant :

<u>Marque et modèle</u>	<u>Numéro d'identification du véhicule</u>
ISUZU-NPR	54DC4W1C7GS802360

Linda Giroux, avocate
Juge administrative

² *Id.*, art. 33 al. 1.

³ *6055621Canada inc., Peter Hansen*, 2019 QCCTQ 0247 et *6055621Canada inc.*, 2019 QCCTQ 1695.